Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260727-D_2026_6_6-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_6_6

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

Objet : Emploi non permanent d'agent d'animation polyvalent des écoles

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du Bureau : 25 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur COLLE Gaël, Madame DANJOU Maryse, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian, Madame LE CUNFF Claire

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame BLAYO Annick a donné pouvoir à Madame COLINET Camille
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Madame COUSIN Laurence
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur GUERNALEC Christian

Absent(s) : Madame LE COZ Louise

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Ressources humaines / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 ;
Vu le décret n°88-145 modifié par le décret 2022-1153 du 12 août 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 septembre 2023 relative à l'autorisation de recrutement pour accroissement temporaire d'activités ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 22 juin 2026 ;

Considérant la fréquentation importante des services périscolaires et les animations proposées pendant ces temps périscolaires (méridiens et de fin de journée), M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité. Cet emploi relève du grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (20,75 heures hebdomadaires annualisées) sur une période d'une année, pour réaliser des missions polyvalentes de création et mise en place d'animations, d'accompagnement, surveillance des enfants, d'animation et activités lors des temps périscolaires, ainsi que de rangement desdites activités et d'entretien de locaux communaux.

Mme Maryse DANJOU, conseillère municipale, interroge de la fréquentation au sein des services périscolaires.

M. Jean-Marc TANGUY répond que près de 200 enfants sont inscrits dans les services périscolaires, avec une fréquentation moyenne de 24 enfants le matin, 180 enfants en restauration méridienne, ainsi que 63

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260727-D_2026_6_6-DE

enfants en garderie du soir et que l'encadrement est assuré conformément au conventionnement avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère pour la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la création à compter du 31 août 2026 et pour une durée allant jusqu'à un an d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet (20,75 heures hebdomadaires annualisées) au grade d'adjoint territorial d'animation pour un poste d'agent polyvalent des écoles lié à l'animation et dont les missions principales sont précitées, ainsi que charge M. Le Maire, ou son représentant, de déterminer le niveau de recrutement,**

- **Dit que les crédits sont inscrits au budget,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 29/06/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/07/2026